

Des entreprises qui logent leurs salariés : une solution au carrefour des enjeux d'emploi et de logement



L'entreprise Axon Cable propose à ses jeunes salariés des chambres en colocation, avec cuisine, salle de bain et salon en commun.

L'entreprise Axon Cable, installée dans la Marne, propose un logement à ses salariés fraîchement embauchés. Une solution que le député Renaissance Dominique Da Silva souhaite encourager, avec pour objectif de casser l'engrenage néfaste entre crise du logement et manque de main d'œuvre disponible.

Un couloir violet pâle, une succession de portes blanc cassé. Depuis le salon commun, une vue imprenable sur le gris du parking. Par la fenêtre de l'allée, un champ de mimosas offre au décor un éclat de couleur vive. C'est ici, à l'étage supérieur de son principal bâtiment, que l'entreprise Axon Cable loge certains de ses stagiaires et jeunes employés.

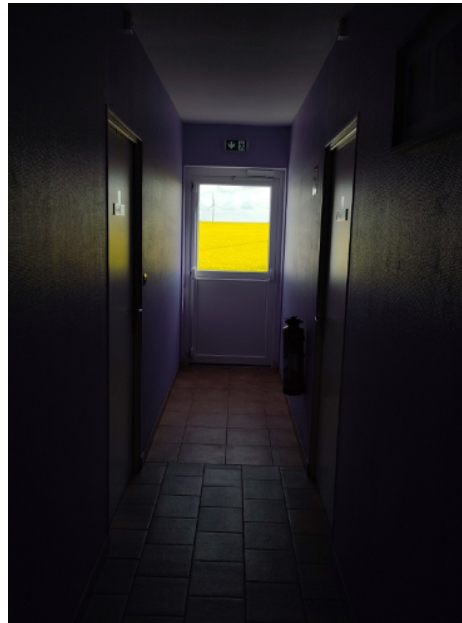
Le constructeur de systèmes pour l'électronique de pointe est installé depuis 1965 à Montmirail, petit bourg de la Marne aux 3 500 habitants. Et pour faire face aux besoins de main d'œuvre, le groupe, dont le siège compte aujourd'hui 770 salariés, a investi dès les années 1980 dans la construction de chambres de colocation. Il y propose à ses nouveaux arrivants jusqu'à un an de location, pour la modique somme de 150€ par mois.

« La colocation permet de tisser des liens forts avec les jeunes de la boîte »

De quoi séduire Lisa, 23 ans, actuellement en stage chez Axon Cable et logée dans le parc d'une soixantaine d'habitations dont dispose l'entreprise. « Je ne suis pas véhiculée, donc vivre sur site est pour moi un grand avantage. Et puis on peut dormir plus tard le matin », sourit-elle. Chris, 22 ans, raconte la réaction de ses proches

lorsqu'il a expliqué qu'il allait habiter dans un logement de l'entreprise : « Les gens étaient plutôt étonnés, mais ils ont trouvé ça très pratique. Il faut dire que c'est des grosses démarches en moins. » « La vie de colocation nous permet de tisser des liens forts avec les jeunes de la boîte. On vit, mange et joue ensemble au quotidien », ajoute Lisa.

Axon Cable fait figure d'exception, dans un paysage entrepreneurial français où il est très peu usité de proposer un logement à ses salariés. Pourtant, 19% de candidats renoncent à un emploi à cause de difficultés d'accès au logement, selon une étude publiée par la confédération des petites et moyennes entreprises, en décembre 2023. Un chiffre qui a doublé en seulement sept mois. Face à cet engrenage néfaste entre crise du logement et manque de main d'œuvre disponible sur le marché du travail, le député Renaissance du Val d'Oise Dominique Da Silva souhaite encourager les entreprises à investir dans des solutions de logements de leurs salariés. Il propose l'inscription dans la loi d'un « usufruit locatif social employeur ».



Dans le couloir des colocations d'Axon Cable, il est indiqué sur chaque porte si la chambre est actuellement occupée, ou libre.

Le dispositif vise à associer entreprises, bailleurs sociaux et collectivités locales, dans la construction ou la rénovation de logements réservés aux salariés. La société investit à hauteur de 60% de la nue-propriété d'un logement social - ou de type intermédiaire - et le bailleur social acquiert les 40% restants. L'entreprise y loge un de ses employés, lequel paie un loyer au bailleur. Au bout de 15 ans de contrat, l'entreprise récupère la valeur du bien dans son intégralité.

« L'idée est de redonner la main aux employeurs. Contrairement aux locations touristiques, leur intérêt ne relève pas du rendement locatif. Ils aspirent à recruter et fidéliser des salariés », explique Dominique Da Silva. D'après le député du Val d'Oise, cette proposition diffère des aides au logement des employés mis en place par Action logement, premier bailleur social de France. « Il n'existe pas

aujourd'hui de leviers pour faciliter un investissement direct des entreprises, qui seraient en contrepartie garanties de bénéficier de logements pour leurs salariés. »

« C'est une solution plébiscitée temporairement »

Cet « usufruit locatif social employeur » est en phase avec les attentes des Français, estime Michel Picon, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) : « Certains vivent à quatre dans un T2, quand d'autres sont contraints de renoncer à des postes. Si leur employeur leur trouve un logement, ils en seront ravis », déclare celui qui soutient activement cette proposition.

La solution a également de quoi séduire les nombreux salariés qui enchaînent les dizaines de kilomètres au volant, chaque jour, pour faire l'aller-retour entre leur lieu de vie et leur travail. Elle ferait au passage chuter leur empreinte carbone. Car les logements bâtis dans le cadre de ce dispositif se situeraient à proximité directe des entreprises concernées. Au risque de brouiller la frontière entre vie professionnelle et personnelle ? « Il faudra peut-être limiter le nombre de salariés d'une même entreprise par immeuble », concède Michel Picon.



Depuis les chambres, la vue donne sur le second bâtiment d'Axon Cable, situé de l'autre côté de la route départementale.

Annaïg Le Meur, députée Renaissance du Finistère et auteure d'un récent rapport sur le lien emploi-logement, reconnaît le risque de paternalisme, de la part d'un employeur-logeur. Néanmoins, cette ancienne kinésithérapeute considère que l'idée répond à une véritable attente : « Les kinés qui cherchent des remplaçants sur un temps court constatent que les candidats demandent de plus en plus fréquemment à être logés. C'est une solution plébiscitée temporairement, à l'image des nombreux travailleurs saisonniers. »

Côté employeur, des milliers de sociétés pourraient profiter de cette opportunité. C'est en tout cas la conviction de Michel Picon : « Je ne fais pas une réunion sans qu'on m'en parle. » Région parisienne et autres grands centres urbains, montagne,

littoral : les zones géographiques où la crise du logement se répercute sur l'emploi sont de plus en plus vastes. De nombreux secteurs en souffrent, tels que l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat, les professions libérales, les commerces... C'est pourquoi Dominique Da Silva déclare se battre pour que sa proposition soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine niche parlementaire, au mois de mai.

Thomas Ribaud